

TARIFICATION DES CONTRÔLES ET PÉNALITÉS

Les montants sont déterminés et éventuellement révisés par délibération du Conseil Communautaire. Les montants entreront en vigueur le : 1^{er} janvier 2026.

Prestations SPANC	< 20 EH	> 20 EH
Contrôle périodique de bon fonctionnement (CBF)	132 €	275 €
CBF sans rapport préalable fourni	165 €	330 €
Contrôle de conception et d'implantation (CCI)	220 €	330 €
Contrôle de bonne exécution des travaux (CEXE)	275 €	440 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	220 €	385 €
Diagnostic initial / état des lieux	165 €	330 €
Contre-visite	126 €	220 €
Absence 1er rendez-vous sans justificatif	66 €	66 €
Absence 2e rendez-vous	132 €	132 €
Absence à un rendez-vous spécifique (CEXE / contre-visite / vente)	220 €	220 €
Contrôle annuel obligatoire (>20 EH)	—	143 €

Type de sanction	Montant HT < 20 EH	Montant HT > 20 EH
Obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle	660 €	1 320 €
Non-respect des obligations de mise en conformité dans le délai imposé	660 €	1 320 €
Absence d'installation, dysfonctionnement grave ou défaut persistant de mise en conformité	660 €	1 320 €